



ID. NAT.: 5-910-N79880N; RCCM: GOM/RCCM/14-B-0009;  
NIF: A1407282G; IMPORT-EXPORT: 0023/AW-18/1000889NK/Z  
11, Avenue du Golf, Katindo Gauche / GOMA – NORD KIVU  
République Démocratique du Congo  
Tel: +243 (0) 890 004 513 - +243 (0) 821 021 789  
[www.smb-sarl.com](http://www.smb-sarl.com) / [info@smb-sarl.com](mailto:info@smb-sarl.com)

**Rapport Annuel de Devoir de Diligence**

31 Janvier 2022

**SOMMAIRE**

Information sur la Société et aperçu sur la politique ..... 3  
Approche d'identification et d'atténuation des risques ..... 4  
Traçabilité ..... 6  
Mécanismes de résolution des incidents ..... 8  
Audits indépendants ..... 15  
Publication des rapports ..... 16  
Engagement communautaire ..... 16



## I. Information sur la Société et aperçu sur la politique

La Société Minière de Bisunzu, (SMB) Sarl, est une société de droit congolais enregistrée sous le numéro RCCM GOM / RCCM / 14-B-009 et le numéro d'identification national 19-F4300-N79880N. Elle est titulaire d'un Permis d'Exploitation (Permis d'Exploitation, 'PE') accordé par l'Etat Congolais sous le numéro 4731 (PE 4731). Ses bureaux administratifs sont situés à Goma sur l'avenue du Golf n°11, Quartier Katindo, Ville de Goma, Province du Nord Kivu.

Le Directeur Gérant de la SMB Sarl est Monsieur Ben Mwangachuchu et le Directeur de la traçabilité et la diligence raisonnable est Monsieur Freddy Nzonga.

Le siège d'exploitation de la SMB est situé à 61 km de la ville de Goma, en territoire de Masisi, groupement de Matanda, localité de Luunje. La SMB Sarl opère sur sa propre concession, le PE 4731. Le PE 4731 compte actuellement 7 sites miniers, dont 6 sites sont exploités en mode artisanal et 1 en mode semi-mécanisé. Tous ces sites miniers sont validés et ont été revalidés le 2 août 2018.

La traçabilité et le Devoir de Diligence sont assurés par le Département de la Traçabilité, qui fonctionne comme suit :

**Département de la Traçabilité :** sous la supervision du Directeur Gérant, le Directeur en charge de la traçabilité et de diligence raisonnable coordonne les actions de mise en œuvre de la conformité et de respect des lois congolaises dans le secteur minier ainsi que du Guide OCDE sur la Diligence Raisonnable des Chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones de conflit et à haut risque (ci-après « Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence »).

Ce département est composé d'une équipe de 25 agents dont certains travaillent au niveau des bureaux et installations à Goma et d'autres au niveau des sites miniers d'extraction, à Masisi

Le département est également chargé de suivre et encadrer le travail de la garde industrielle commise à la sécurité des installations de SMB Sarl. La Garde Industrielle est composée des personnes civiles formées à la lutte contre la fraude minière et d'autres violations de la réglementation. Les agents de Garde Industrielle ne sont pas armés ; ils exercent leurs activités dans le périmètre minier 4731 de la SMB Sarl.

En collaboration étroite et permanente avec le partenaire de mise en œuvre du devoir de diligence ainsi qu'avec les acteurs étatiques du secteur, le Service Traçabilité s'assure que la chaîne d'approvisionnement de la Société est conforme à la réglementation minière.

Soulignons par ailleurs que ce rapport annuel fait partie des exigences de la mise en œuvre du devoir de diligence raisonnable par la SMB Sarl conformément au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence. En effet, selon l'étape 5 du Guide de l'OCDE sur le devoir



de diligence, les entreprises doivent rendre compte de manière significative de la façon dont elles se conforment au devoir de diligence tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Ce rapport qui doit être rendu public, permet de susciter la confiance des parties prenantes à travers une prise de connaissance des mesures que la Société met en œuvre pour faire face aux questions pouvant entacher sa chaîne d'approvisionnement.

L'un des objectifs du système de diligence raisonnable de la SMB Sarl est d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques dans notre chaîne d'approvisionnement afin de réduire les impacts négatifs présents et éventuels. Ces risques peuvent être liés aux droits de l'homme, à la sécurité au travail, au travail des enfants, à la sécurité, à la traçabilité, etc. En outre, le système vise à garantir que la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise soit conforme aux bonnes pratiques requise aussi bien sur le plan national que sur celui international. Notre approche de diligence raisonnable a été développée de manière à gérer les risques en fonction des informations disponibles et à apporter des améliorations au fil du temps.

La SMB Sarl travaille en partenariat avec RCS Global, qui l'appuie dans la mise en œuvre du système de traçabilité et de la diligence raisonnable, à travers le Programme Better Mining (BM). Le programme Better Mining, mis en œuvre par le groupe RCS Global, est un mécanisme d'assurance qui met en place un système de soutien aux chaînes d'approvisionnement en minerais issus des zones de conflit et à haut risque. Il s'assure notamment, que depuis la production jusqu'à l'exportation des minerais, les entreprises opèrent conformément aux exigences du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, du Better Sourcing Standard et du Responsible Minerals Initiative (RMI) Responsible Minerals Assurance Process (RMAP).

Ce rapport décrit a) le système de gestion de la diligence raisonnable, b) la méthodologie d'évaluation des risques, et c) les mesures prises pour gérer les risques telles qu'établies à SMB.

En effet, la SMB Sarl s'est engagée à adopter et à rendre accessible au public une politique de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement pour un approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit et à haut risque. Ce rapport s'inscrit donc dans le cadre des engagements contenus dans cette politique. La politique peut être consultée sur <https://www.smb-sarl.com/supply-chain-policy-updated-on-february-2019/>

## II. Approche d'identification et d'atténuation des risques

Nous adoptons une approche transparente des opérations minières, de la production et du commerce des minéraux de nos sites. Les fonderies acheteuses sont encouragées à examiner les informations qui leur sont fournies et à assurer le suivi des éléments

conformément à leurs propres procédures de diligence raisonnable. La diligence raisonnable que nous appliquons est basée sur les risques et est proportionnelle à la gravité et à la probabilité des risques identifiés. Le processus comprend :

1. L'identification des risques à l'aide des informations factuelles se rapportant aux risques mentionnés dans le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.
2. L'évaluation des risques par rapport à notre politique de chaîne d'approvisionnement, aux lois nationales et aux directives internationales.
3. La résolution et la gestion des risques identifiés, de manière progressive et inclusive.
4. La promotion de la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement. A ce niveau, nous veillons à l'implication de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et veillons au renforcement de leur engagement.
5. La promotion de la communication continue des informations relatives aux risques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, y compris avec nos acheteurs au niveau international.

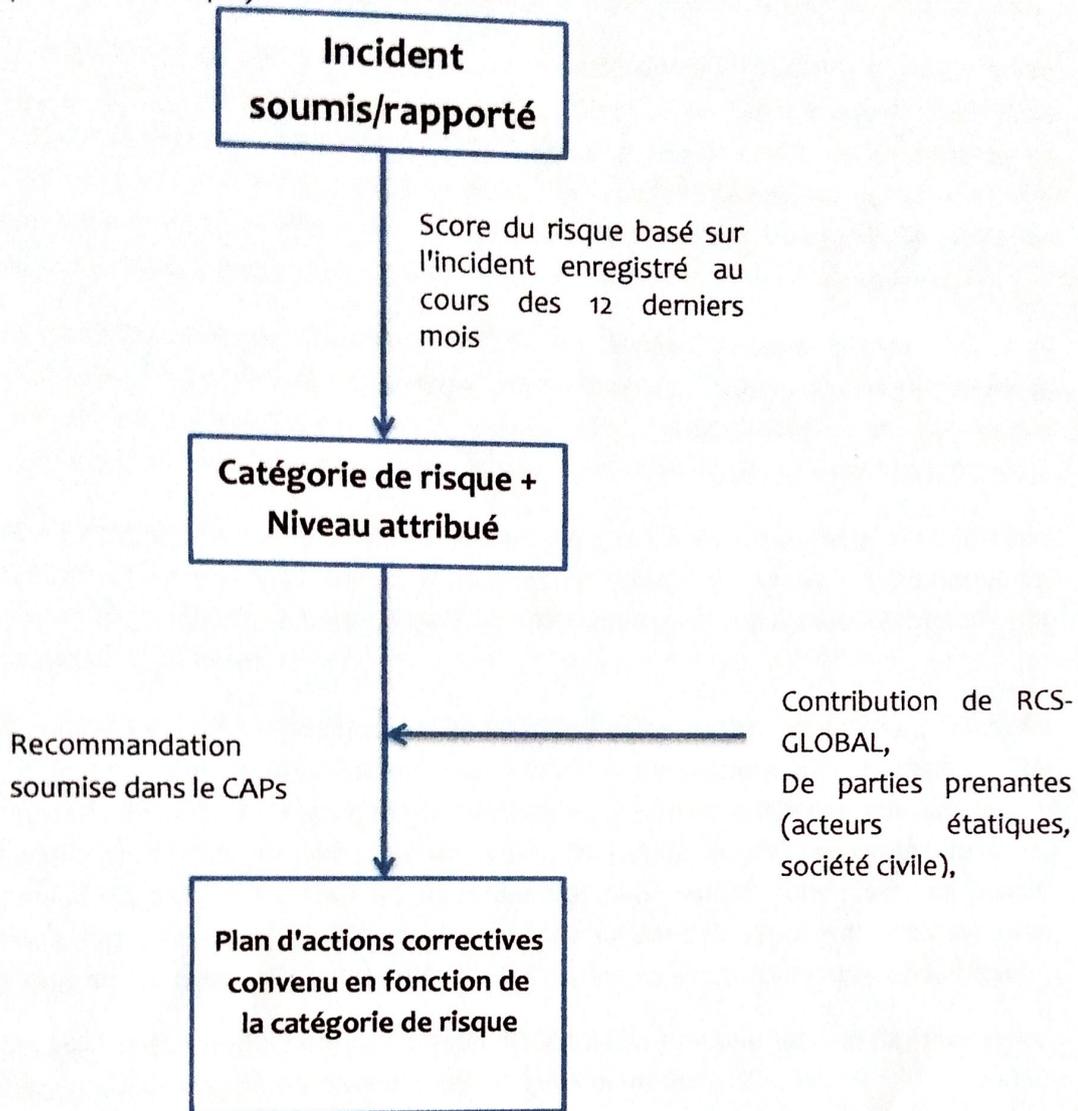
Les incidents survenant dans nos sites sont enregistrés par des moniteurs indépendants engagés et déployés par RCS Global de manière permanente sur nos sites miniers. Les moniteurs enregistrent numériquement les incidents conformément à la catégorisation des incidents et des risques du RCS Global (aligné sur les risques de l'annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence). La collecte et la vérification des incidents constituent la base de la démarche d'évaluation des risques. Suivant la logique décrite dans le protocole de gestion des risques (PGR) du RCS, les incidents enregistrés au cours des 12 derniers mois sont utilisés pour attribuer des niveaux de risque adéquats pour chaque risque observé ou surveillé.

L'approche d'atténuation des risques chez SMB vise à résoudre les problèmes de manière structurelle. Sur la base de l'évaluation des risques, un plan d'action correctif (CAP) complet est fourni à SMB sur une base mensuelle par RCS Global, y compris les informations suivantes pour chaque risque :

- Catégorie de risque
- Niveau de risque
- Nombre d'incidents associés à cette catégorie de risque enregistrés au cours du mois précédent
- Actions suggérées pour l'atténuation des risques
- Preuve requise
- Calendrier recommandé pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation
- Acteur (s) responsable (s) de la mise en œuvre
- Statut (non commencé, en cours, terminé) des actions d'atténuation



- Notes du propriétaire du risque (à remplir en fonction des commentaires du propriétaire du risque).



Conformément au principe fondamental d'« amélioration continue » du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence et accepté par les exigences du marché, notre entreprise met en œuvre une atténuation des risques proactive et fondée sur les risques (« action corrective »). Les statuts CAP actuels sont également partagés avec chaque expédition pour soutenir nos obligations de gestion des risques et de déclaration.

### III. Traçabilité

Sur la base des recommandations du Guide de l'OCDE, des normes du système de chaîne de traçabilité du Mécanisme de certification régionale (RCM) de la CIRGL et des exigences d'audit RMI RMAP, RCS-GLOBAL déploie un système de traçabilité numérique de minerais, de la mine à l'exportation. L'objectif de la traçabilité mise en œuvre par RCS-GLOBAL est de fournir l'assurance que les minéraux exportés proviennent des sites

miniers surveillés par RCS-GLOBAL et de protéger contre la contrebande et le blanchiment de minerais dans les chaînes d'approvisionnement validées par RCS-GLOBAL.

La démarche repose sur l'enregistrement des informations de traçabilité au niveau local, et la réconciliation des données en temps réel. L'approche permet une identification systématique de tous les participants de la chaîne d'approvisionnement. Le système de traçabilité enregistre numériquement le poids, le numéro d'étiquette et l'identité des parties prenantes et des gestionnaires des puits présents au niveau des puits et vérifie les informations à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'exportation.

Avec notre partenaire de traçabilité RCS-GLOBAL, nous suivons de près toute la production grâce à un premier étiquetage réalisé dans les stations de lavage (laveries). Cela réduit considérablement tout risque de contamination de la chaîne d'approvisionnement de l'extérieur et le traçage de tous les minéraux extraits du PE 4731.

Tous les minerais exportés par SMB Sarl proviennent des sites situés dans son périmètre d'exploitation (PE 4731). Ces sites sont Luwowo, Bundjali, D2 Mataba, D3 Bibatama, D4 Gakombe et Koyi, qui sont tous des exploitations minières artisanales en plus du site semi-mécanisé D2 Bibatama.

La SMB poursuit les efforts de mécanisation de la mine (PE 4731) qui ont débuté sur le site D2 de Bibatama. En attendant la fin des processus nécessaires à la poursuite de la mécanisation, en vue de la gestion du passage de l'activité artisanale aux opérations mécanisées, et en accord avec les autorités de l'Etat, la SMB collabore avec les fournisseurs artisanaux. La SMB s'assure que ces fournisseurs sont identifiés (cartes d'identité), tient des registres du volume des transactions de chaque fournisseur avec l'entreprise, le site d'origine et la date de réception des minerais pour chaque fournisseur.

Pour chaque lot de minéraux reçu, La SMB délivre au fournisseur un bon de laboratoire, qu'il utilisera ensuite pour réclamer le paiement des minéraux.

Le minerai est ensuite transporté à Goma vers les installations de la SMB, où les opérations de préparation à l'exportation sont effectuées sous la supervision des services autorisés de l'Etat. Une fois l'autorisation du Gouvernement reçue, les minéraux sont ensuite exportés via les routes et les ports maritimes.

Le processus tient compte de la perte de poids moyenne pendant le transport et le traitement. Toute divergence dans les données enregistrées est documentée en tant qu'incident et suit la même procédure d'évaluation des risques et de CAP décrite ci-dessus.



#### IV. Mécanismes de résolution des incidents

Les parties prenantes peuvent utiliser le mécanisme réclamation ou de signalement des griefs mondial RCS ou celui de la Responsible Minerals Initiative (RMI) pour faire part de leurs préoccupations.

##### *Efforts annuels d'atténuation des risques*

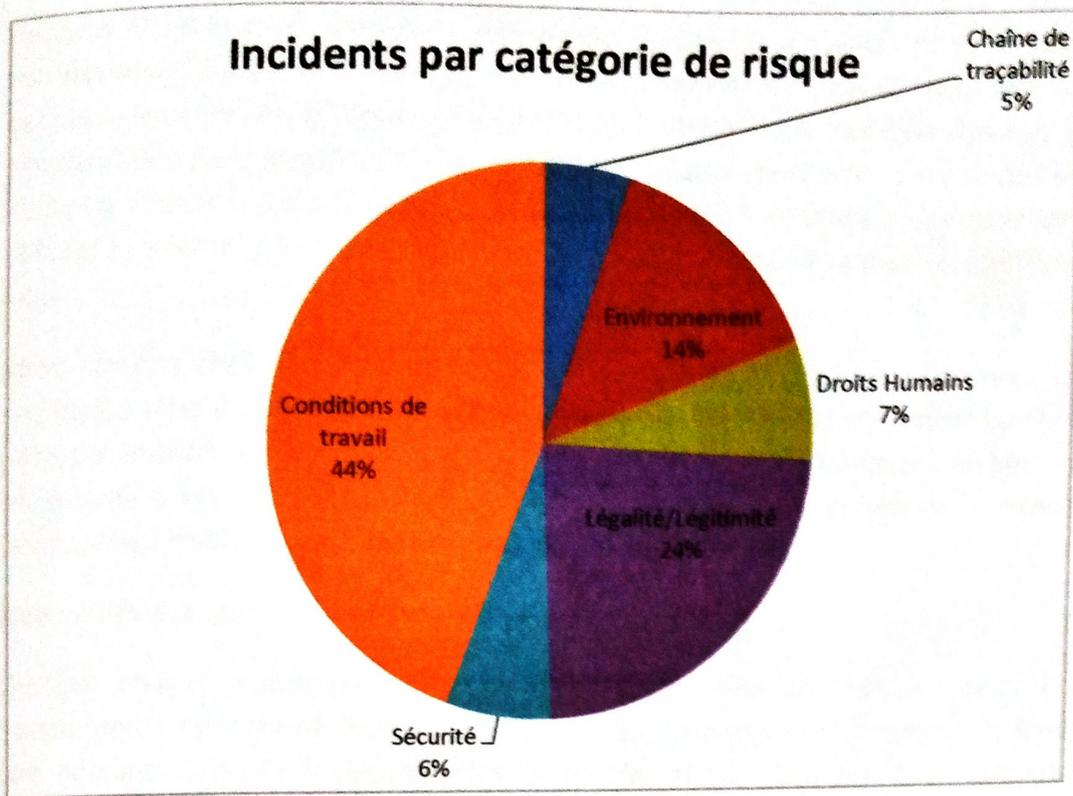
BM-RCS a opéré sur notre site en 2021 de manière permanente. Au cours de l'année, la SMB a collaboré avec le Ministère des Mines et la Commission de Surveillance des Activités Minières (CSAM) dans la province du Nord-Kivu. La CSAM est dirigée et coordonnée par le Ministre provincial en charge des Mines et est composé d'acteurs privés du secteur, des autorités étatiques et de la société civile. C'est un forum de discussion sur les grands enjeux de la gestion de la chaîne de contrôle dans la province du Nord-Kivu.

Signalons cependant de depuis la proclamation de l'état de siège en mai 2021, qui a conduit au remplacement provisoire de certaines autorités provinciales dont le Ministre en charge des Mines, les rencontres de travail de la CSAM n'ont pas été tenues.

Au niveau du territoire de Masisi, la SMB est membre du Comité Local de Suivi des activités minières en Territoire de Masisi (CLS/Masisi). Le CLS est Coordonné par l'Administrateur du Territoire. Il est composé des autorités étatiques, des opérateurs privés du secteur minier au niveau local. Le CLS constitue un démembrement de la CSAM et il accomplit les mêmes missions que cette dernière.

En 2021, 474 incidents ont été enregistrés, la plupart des incidents étaient liés aux conditions de travail/sécurité et étaient des cas d'accidents sur les sites miniers d'exploitation artisanale (effondrements de fosses, glissements de terrain). Cela a été suivi par des incidents de chaîne de traçabilité, qui étaient principalement des absences d'agents de l'État en charge de la mise en œuvre de la traçabilité sur les sites, mais aussi de la présence de certains individus non admis (acteurs illégaux) sur un site.





La plupart des incidents enregistrés ont été notés comme ayant un faible impact, car il s'agissait de cas d'accidents du travail ou d'altercations mineures entre travailleurs.

#### Risques liés à la sécurité

Au cours de l'année 2021, les risques liés à la sécurité ont été rarement enregistrés, comme les renseignent les statistiques ci-dessus. Aussi, seulement moins du tiers des risques de sécurité sont du niveau élevé ou très élevé. Il convient par ailleurs de remarquer que certains incidents rapportés ne sont pas directement liés au PE 4731, car ils se sont produits en dehors du Périmètre.

Soulignons que depuis la proclamation de l'état de siège au Nord-Kivu au mois de mai 2021, les mesures de sécurité ont été renforcées dans la région, ce qui produit un effet de dissuasion contre les forces négatives, avec la conséquence que les attaques armées ont cessées.

Et la SMB Sarl continue à collaborer avec les services étatiques (y compris ceux de sécurité), en leur partageant toutes les informations et données nécessaires à sa disposition pouvant permettre de mettre en place des mécanismes sécuritaires efficaces et pérennes.

#### Risques liés au travail des enfants

Au cours de l'année 2021, quelques risques liés au travail des enfants ont été rapportés. Il convient cependant de remarquer que la plupart de ces incidents se sont produits

pendant la période de fermeture des écoles (vacances scolaires) et de pandémie du coronavirus. L'équipe technique appelée OHS, composée des agents de la SMB ainsi que de ceux des services étatiques (SAEMAPE et DIVIMINES) a multiplié des tournées de sensibilisation dans la mine. En plus, la SMB en collaboration avec la Police des Mines et Hydrocarbures a fait des communications sur la question, et une série de sanctions a été définies à l'encontre de toute personne qui se serait donnée à utiliser les enfants dans la mine.

Ainsi, certains chefs de puits récalcitrants ont été interpellés et leurs puits ont été suspendus momentanément. La réouverture de ces puits étaient conditionnée par la prise, par le chef de puits concerné, d'un engagement ferme et formel à ne plus associer les enfants à leurs activités, sous peine d'être exclu définitivement de la mine et, au besoin, être mis à la disposition des autorités compétentes.

### **Risques liés à la santé et la sécurité au travail**

Quelques risques avec un niveau très élevé ont été identifiés au cours de l'année 2021, liés notamment à l'instabilité des terrains, ainsi que quelques cas d'éboulement. C'est ainsi que l'équipe OHS s'est penchée sur la problématique. Elle procède notamment à l'identification des terrains et puits dangereux et prend des mesures pour le renforcement des dispositifs de soutènement. En outre, elle assure quotidiennement un accompagnement technique aux exploitants miniers artisanaux pour ce qui est de l'aménagement des puits, leur aération, la protection contre les effets dus aux intempéries etc.

### **Risques liés à la légalité**

Quelques risques liés à la présence sporadique de certains travailleurs non admis ont été enregistrés au cours de l'année 2021, des individus venus vraisemblablement des villages voisins au PE 4731. Ces risques étaient généralement d'un score modéré.

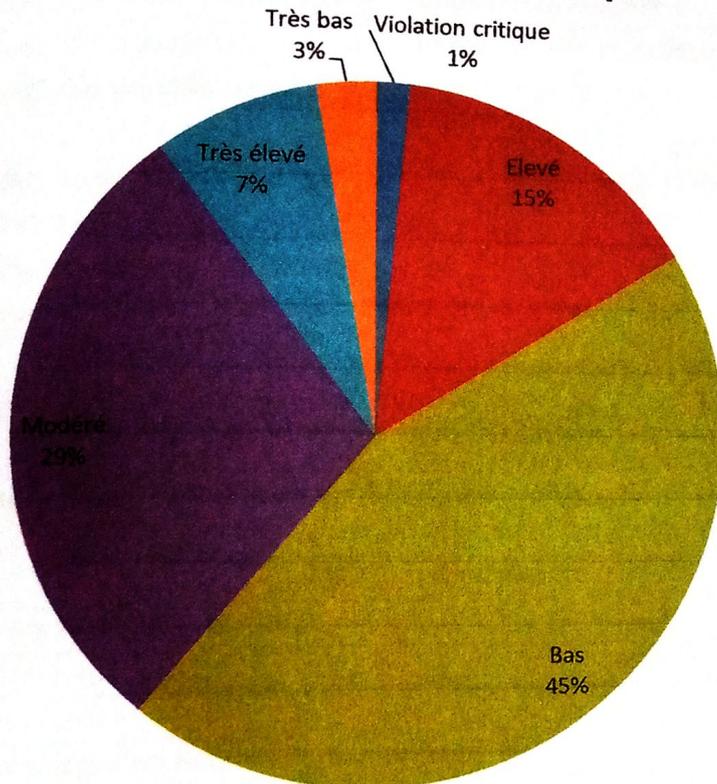
Il a parfois été rapporté que ces individus seraient à la base des vols et détournements des minerais du PE 4731 vers des destinations non élucidées. Il est allégué qu'il s'agit des sites miniers hors contrôle de la SMB Sarl. Les experts des Nations Unies fait mention de ce phénomène dans leur rapport.

Ainsi, des mesures de mitigation ont été mises en place, notamment : la SMB Sarl a saisi la Division des Mines et le SAEMAPE qui ont décidé de mettre en place d'investigations et des sanctions à l'égard de tout individu qui serait appréhendé en train de travailler ou d'acheter des minerais sur le PE 4731 de la SMB Sarl alors qu'il n'y est pas formellement admis.



En outre, la SMB Sarl, en collaboration avec la Police des Mines et Hydrocarbures, a procédé au renforcement des mesures de contrôle d'accès ainsi que de surveillance dans la mine.

### Incidents par niveau de risque



En 2021, 7 d'incidents critiques ont été enregistrés affectant nos opérations. Ils sont présentés ci-dessous :

#### Résumé des violations critiques et des points de données :

Risque	Description et contexte du risque		
Pires formes de travail des enfants	Des enfants travaillant dans les sites miniers (creusant ou dégageant les sables minéralisés).		
<b>Incidents enregistrés</b>			
Incident ID	DRC-210817-0001	Incident ID	DRC-210820-0012
Date	16 08 2021	Date	20 08 2021

Incident ID	DRC-210916-004	Incident ID	DRC-21917-0007
Date	16 09 2021	Date	17 09 2021
Incident ID	DRC-211027-0001	Incident ID	211202-0002
Date	27 10 2021	Date	02 12 2021
<b>Liste indicative des actions d'atténuation de risques mises en œuvre</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les travailleurs pour les sensibiliser sur la politique interne de lutte contre le travail des enfants, et pour leur rappeler que le travail des enfants n'est pas toléré.</li> <li>• Application des mesures disciplinaires pour les chefs de puits et tout autre travailleur qui engage des enfants pour travailler dans la mine.</li> <li>• Diffusion dans la communauté (radio, lieu de cultes) des messages de rappel sur la tolérance zéro du travail des enfants dans les sites miniers.</li> </ul>			

Risque	Contexte et description du risqué
Forces de sécurité	Deux militaires des Forces armées étatiques accusés d'être impliqués dans l'exploitation minière dans trois chantiers miniers du site de LUWOWO.
<b>Related Critical Breach Incidents</b>	
Incident ID	DRC-210817-0002
Date	03 08 2021
<b>Indicative List of Mitigation Actions Implemented</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension du site minier affecté de la chaîne d'approvisionnement.</li> <li>• Mise à jour par toutes les parties prenantes (SMB, SERVICES DE MINES, SERVICES DE SECURITE, SOCIETE CIVILE, RCS) de la SCE (Evaluation de la Chaîne d'Approvisionnement).</li> <li>• Engagement avec les autorités gouvernementales pour enquêter sur l'incident en vue d'élucider les faits et prendre des mesures adéquates.</li> <li>• Mise à jour par la SMB de ses politiques de la chaîne d'approvisionnement et de gestions des risques.</li> </ul>	

Par conséquent, les risques suivants ont été identifiés dans la chaîne d'approvisionnement de la SMB Sarl. Le tableau ci-dessous présente le score moyen enregistré en 2021 pour chaque risque.

Risk category	Risk	Risk Score

Droits Humains	Travail des enfants	Faible risque
	Pires formes de travail des enfants	Risque élevé
	Discrimination	Très faible risque
	Travail forcé	Très faible risque
	Genre	Très faible risque
	Torture et traitement cruel, inhumain	Risque modéré
Sécurité	Droit International Humanitaire	Très faible risque
	Groupe armé non-étatique	Très faible risque
	Forces de sécurité Publiques ou Privées	Faible risque
Conditions de travail/Sécurité	Santé et Sécurité au travail	Risque élevé
	Droits des travailleurs	Très faible risque
Environnement	Emissions/Déchets	Très faible risque
	Fermeture et remise en état de la mine	Risque modéré
	Protection de la faune et la Flore	Très faible risque
	Gestion des Ressources/Terres	Très faible risque
Légalité/Légitimité	Corruption/Pots-de-vin	Risque modéré
	Païement d'Impôt Légal/Transparent (ITIE)	Très faible risque
	Légalité Opérationnelle	Risque modéré
	Transparence/Rapports	Très faible risque
Chaîne d'approvisionnement	Traçabilité	Risque élevé

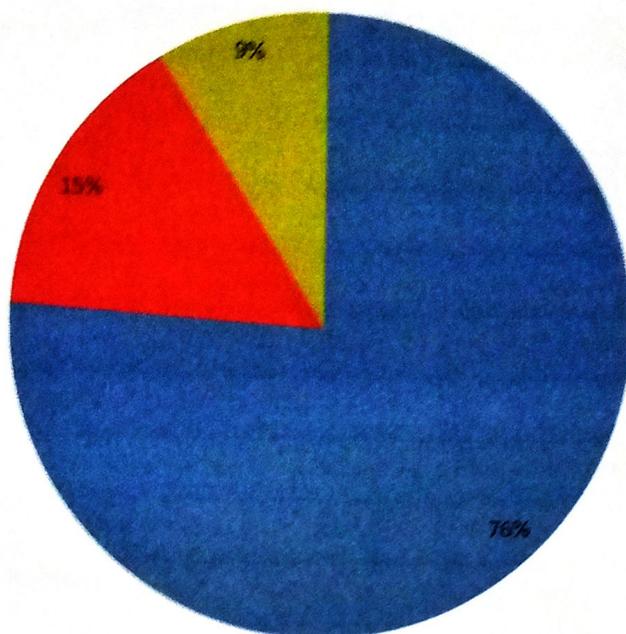
### Atténuation des risques

Depuis juin 2019, RCS Global fournit mensuellement des plans d'actions correctives qui ont pour objectif d'atténuer les risques identifiés dans la chaîne d'approvisionnement. Ces actions impliquent des activités variant selon la gravité du risque identifié.



## Taux de mise en oeuvre des actions correctives

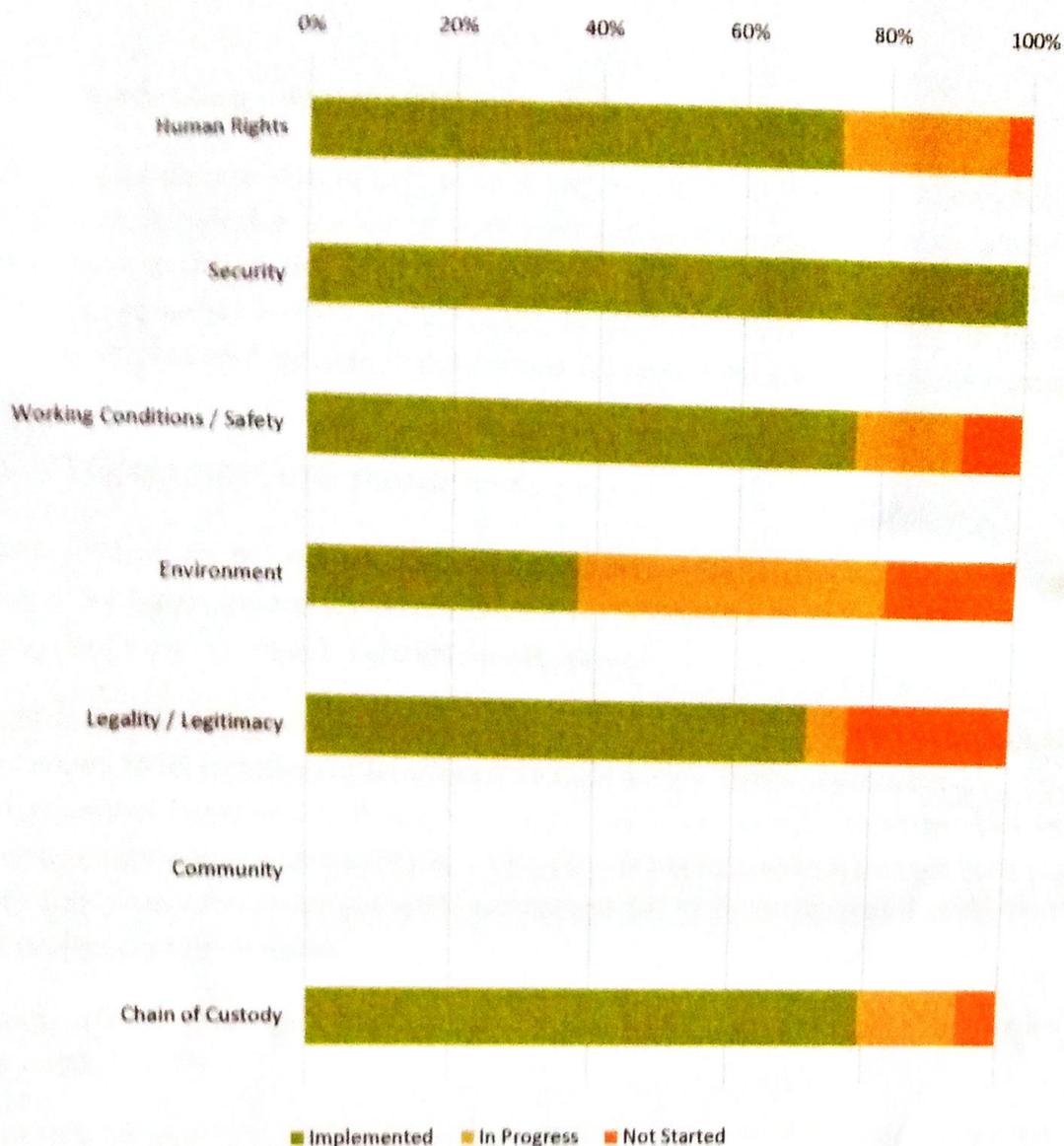
■ Actions complétées ■ Actions en cours ■ Actions non commencées



Ce graphique se rapportant aux taux de mise en oeuvre des actions correctives présente que pour l'année 2021, sur l'ensemble des actions recommandées, 76% ont été réalisées, 15 % sont en cours et 9% n'ont pas été commencées.

Le non-commencement de certaines actions se justifie souvent par leur lourdeur ou lorsque leurs implications (financières ou acteurs désignés) demandent la mise en place d'un protocole plus ou moins complexe.

## Taux de mise en œuvre des actions correctives par catégorie de risque



Ce graphique présente le niveau de mise en œuvre des actions correctives par catégorie de risque.

### V. Audits indépendants

La SMB Sarl est régulièrement auditée par des organismes indépendants. Il a été audité par la CIRGL pour la conformité avec le mécanisme régional de certification.

A noter toutefois que depuis l'année 2020, la situation de crise sanitaire provoquée par le coronavirus (notamment les restrictions de déplacements) n'a pas permis aux auditeurs de mener à bien leurs missions d'audit.

Nous espérons qu'avec l'amélioration progressive de la situation sanitaire, des missions d'audit indépendantes pourront être réalisées sur notre chaîne d'approvisionnement. Nous restons prêts à les recevoir et à faciliter leur travail.

## **VI. Publication des rapports**

Tous les rapports de due diligence de la SMB Sarl et autres documents (notamment les politiques) sont disponibles sur son site internet ([www.smb-sarl.com](http://www.smb-sarl.com)). Nous affichons également des extraits et des résumés de nos rapports et politiques sur les portes des dépôts miniers et sur les panneaux d'affichage de nos installations. Certaines parties des rapports et politiques sont traduites dans des langues locales, accessibles à tout le monde.

## **VII. Engagement communautaire**

La Société Minière de Bisunzu vise à être un catalyseur de la croissance économique régionale. A cet égard, il s'engage à contribuer à la stabilité et à l'activité économique du Nord-Kivu, dont il est l'un des plus grands contributeurs.

Il convient toutefois de noter que face aux difficultés rencontrées par l'entreprise tout au long de l'année 2020, notamment les attaques à main armée contre ses installations, avec des conséquences telles que la baisse importante de la production, situation dont les répercussions continuent à se manifester à ces jours, la SMB connaît un blocage dans ses initiatives solidaires suite à l'indisponibilité temporaire des fonds nécessaires pour soutenir certains projets communautaires.

Cependant, la SMB Sarl a maintenu certains projets qui sont toujours importants pour les communautés, à savoir :

- La réhabilitation des routes d'intérêt communautaire. Une cinquantaine d'ouvriers parcourent chaque jour des tronçons de la route Masisi pour effectuer des travaux d'entretien. Leur intervention contribue énormément au maintien de ces routes qui servent au transport des vivres et au déplacement des personnes.
- Maintien d'un dispensaire mobile moderne, également équipé d'un bloc opératoire permettant aussi bien les accouchements que les interventions chirurgicales simples. Ce dispensaire a permis à environ de 2 000 personnes de la communauté de recevoir des soins gratuits et immédiats.

Conformément à l'article 281 du Code minier congolais, la SMB avait payé pour la relocalisation des propriétaires terriens, la somme de 1 600 000 \$ (Un million six cent mille dollars américains) entre 2012 et 2018.



Compte tenu de son projet d'extension de la mécanisation de sa mine, la SMB s'engage à poursuivre les efforts d'indemnisation des propriétaires fonciers en vue d'assurer leur relocalisation dans le respect des normes et lois nationales.

Dans le même cadre, la SMB Sarl procède à la mise à jour de son Etude d'Impact Environnemental, conformément à la législation minière. Cela permettra une fois de plus à la Société d'assumer ses obligations environnementales. Dans la foulée, depuis le mois de juillet 2021, la SMB a lancé le processus de signature du cahier des charges. Rappelons qu'il s'agit d'un ensemble d'engagement que la Société prendra vis-à-vis des communautés affectées par son projet minier. Cela permettra donc de mettre en place des actions d'intérêt communautaire conformément aux besoins prioritaires des communautés.

Fait à Goma, le 31 janvier 2022

**Freddy Nzonga**

**Directeur de la Traçabilité**

